



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Monsieur Johnatan MANSOT
Secrétaire du syndicat CFDT-SDIS 33
Entrée 2 – A^{Ppt} 28
56, cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 27 août 2015

GADS/SAJ-ID/MLR/2015-84781

Objet : **Ratio “promus/promouvables” au grade de caporal**
PJ : **Délibération CASDIS n° 2015-048**

Pour faire suite à votre demande du 17 juin 2015 concernant les ratios d'avancement au grade de caporal, je porte à votre connaissance que cette question a été réglée par délibération du CASDIS en date du 7 juillet 2015, portant le ratio à 56 % et, en conséquence, le nombre d'inscriptions au tableau d'avancement 2015 à 30 caporaux.

Le Directeur Départemental,

Colonel Jean-Paul DECELLIERES